Equipe de Direction Unitaire

Per Dir
Personnels de direction

Syndicat des **P**ersonnels de **D**irection de l'**E**ducation **N**ationale

Bourse Départementale du Travail - 1 Place de la Libération BP 50076—93016 BOBIGNY Cedex -Tél. : 06.36.95.35.94—http://perdir.fsu.fr

Septembre 2026



Fédération Syndicale Unitaire

Charte des candidats

Nos engagements

Les commissaires paritaires FSU—Per Dir élus-es aux commissions académiques et nationales des personnels de direction s'engagent devant l'ensemble de la profession dont ils seront des représentants-tes, à appliquer les articles du présent code de déontologie :

Elles-ils s'engagent à ne jamais utiliser leur mandat afin de favoriser quelque avantage personnel, professionnel ou syndical.
Elles-ils œuvreront au quotidien pour :

- exiger la transparence et l'équité dans toutes les opérations administratives des personnels de direction.
- défendre nos conditions de travail.
- protéger les valeurs du service public d'éducation.

Elles-ils défendront les personnels de direction face aux pressions, à l'arbitraire (...) et feront valoir leurs droits.
Elles-ils agiront en refus d'avaliser tout passe-droit.

Tout personnel de direction pourra obtenir, sur sa demande, un entretien, avant une réunion de la commission paritaire afin que son suivi individuel soit mieux assuré.



Elles-ils prépareront en groupe de travail les réunions auxquelles ils-elles seront conviés-es [quand cela est autorisé],
Elles-ils rendront compte de leurs actions et interventions après chaque réunion de commission paritaire ou d'autres instances en respectant la confidentialité.

Elles-ils refuseront toute discrimination basée sur le sexe, l'origine ou la religion de la personne...

Elles-ils défendront dans toutes les instances où elles-ils siègent la Laïcité de l'Ecole et de l'Etat.

Elles-ils agiront sans relâche pour faire avancer les idées et propositions de FSU—Per Dir et de la FSU.

Elles-ils rechercheront à tout moment, dans l'intérêt des personnels de Direction, l'unité d'action avec les autres organisations syndicales afin de faire avancer les revendications et les droits des personnels.

Avec vous, FSU—Per Dir préservera

les intérêts de notre profession

Pour une véritable défense des personnels de direction,

Pour la transparence et l'équité,

votez FSU—Per Dir

Edito

Nous contacter :

perdir@fsu.fr

06.36.95.35.94

S'informer au quotidien

Notre site Internet

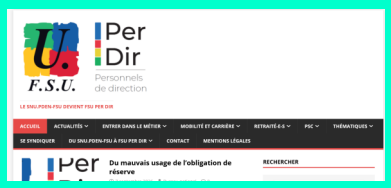

Bluesky

Linkedin

Sommaire :

Page 2 : Code de déontologie

Page 3 : Edito

Pages 4 et 5 : Profession de foi

Pages 6 et 7 : Nos candidats

Pages 8 à 10 : Florilège

Page 11 : Bulletin d'adhésion

Page 12 : Publicité GMF

Journal édité par FSU—Per Dir, imprimé par L.Imprime Encore— ZI des Chanoux—20—22 rue des Frères Lumière—93330 NEUILLY SUR MARNE

Publicité : Comdhabitude—38 rue Fernand Delmas 19100 Brive la Gaillarde

Les élections professionnelles qui vont s'ouvrir le 3 décembre pour se clore le 10, vont se dérouler dans un contexte social et politique inédit.

La représentation syndicale qui en ressortira sera déterminante, notamment pour le corps des personnels de direction, pour définir les lignes de force des revendications et actions syndicales des personnels de direction, quel que soit le résultat des élections présidentielles de mai 2027.

Sommes-nous satisfaits de l'évolution de nos conditions de travail ? Non

Sommes-nous satisfaits de l'évolution de nos conditions de rémunération ? Non

Sommes-nous satisfaits des moyens accordés à l'Éducation Nationale ? Non

Sommes-nous satisfaits des réformes pédagogiques engagées tant en collège qu'en lycée ? Non

Les évolutions du système éducatif ces dernières années vont dans le même sens : individualisation, contractualisation renforcée, mises en concurrence des personnels, des élèves, des établissements, renforcement d'un indemnitaire opaque au détriment de l'indiciaire, affaiblissement des collectifs, renforcement d'un management directif.
Quelles sont les conséquences de ces constats ? Dégradation de nos conditions de travail entraînant souffrance, sentiment d'injustice, perte de sens dans l'exercice du métier.

FSU-Per Dir, à l'opposé de ces orientations, promeut, au sein de la première fédération de l'Éducation Nationale, un syndicalisme de transformation sociale, un fonctionnement de notre institution basé sur des règles transparentes, réglementairement établies qui favorisent un traitement équitable de toutes et tous, de chacun, sur l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, voter FSU-Per Dir, c'est participer à et renforcer un syndicalisme combattif, fidèle à des valeurs sincèrement portées, sans concession, un syndicalisme de dialogue et de négociation qui ne renie pas ses fondamentaux à la faveur de la revalorisation d'une prime dont le principe même est contestable. C'est cette forme de syndicalisme, à la hauteur des enjeux, qui permet de conserver sens et fierté dans notre métier, notamment lorsque l'exercice en est réalisé dans le contexte extrêmement difficile que nous connaissons.

Les personnels de direction ont besoin de cette force syndicale. Seul un syndicat porté par une volonté de transformation sociale peut aujourd'hui contribuer à donner sens, force et direction à notre action professionnelle, à notre lien à la hiérarchie, à la gestion de nos carrières.

FSU-Perd Dir est ce syndicat qui accompagnera et soutiendra efficacement chacun d'entre nous dans le métier au quotidien et dans sa carrière.

Aux élections professionnelles de décembre, votez FSU-Per Dir !

Profession de foi

Avec le vote FSU Per Dir vous agirez pour :

Exiger des moyens à la hauteur d'une ambition émancipatrice

Redonner du pouvoir d'agir

Reconnaître la fonction

Protéger les personnels de direction

Promouvoir le Service Public pour défendre une Éducation de qualité

Du temps pour vivre et travailler dans de bonnes conditions !

Conditions de travail

D'année en année, les personnels de direction subissent une dégradation continue de leurs conditions de travail : charge croissante, accumulation des tâches, responsabilités toujours plus lourdes, autoritarisme, injonctions contradictoires et perte d'autonomie, perte de sens. Dans un service public d'éducation fragilisé par les postes non pourvus et non remplacés, la précarisation et la contractualisation croissantes et le manque de personnels formés, ils compensent au quotidien les carences de l'institution. Jusqu'à quand ? Les situations d'épuisement professionnel se multiplient.

FSU-Per Dir exige de protéger les personnels de direction par des moyens à la hauteur des missions, une véritable formation professionnalisante, une revalorisation des conditions de travail et du statut, comme pour l'ensemble des agents publics.

FSU-Per Dir revendique également pour les personnels de direction le respect du droit à la déconnexion et la préservation d'une vie personnelle et familiale.

Gouvernance du système et management

Pour des personnels de direction reconnus dans leur statut de fonctionnaire-citoyen

FSU-Per Dir refuse le management prescriptif, la standardisation des pratiques et l'inflation évaluative d'un contrôle permanent de « la bonne application ». Nous refusons une évolution des rapports à notre hiérarchie qui, aidée par l'arbitraire des principes de gestion des carrières, pousse à la docilité de l'exécution conforme.

Conscients que l'accélération permanente est l'effet d'une fast-politique qui fait tort à la mission éducative, nous ne nous contentons pas de regretter que « les réformes aillent trop vite ».

Nous défendons un statut de fonctionnaire-citoyen, concepteur de son activité, contre le modèle du fonctionnaire exécutant, dont le seul rôle est de servir de courroie de transmission pour relayer une communication politique.

Notre mission pour faire vivre les collectifs de travail suppose du temps, de la confiance, et une formation qui ne se limite pas aux tutoriels et aux vademecums, autorisant un vrai pouvoir d'agir en faveur de la réussite de tous les élèves.

Pour une relation entre collègues, sans subordination entre personnels de direction

FSU-Per Dir défend une direction d'établissement fondée sur la complémentarité, pas sur la hiérarchie interne.

Le-la chef-fe d'établissement adjoint-e est un-e partenaire de pilotage à part entière, associé-e aux décisions stratégiques, dont l'expertise et l'autorité doivent être pleinement reconnues, avec un droit réel à exprimer un désaccord sans crainte pour sa carrière.

Notre engagement fort : faire du chef l'évaluateur de son collègue chef d'établissement adjoint, c'est introduire une logique de pouvoir qui abîme le binôme et fragilise la parole de l'adjoint. L'évaluation doit rester de la seule responsabilité de l'autorité académique, sans avis hiérarchique du chef pesant sur la carrière.

FSU-Per Dir défend un métier de direction fondé sur la collégialité entre pairs.

Profession de foi

Carrières

Pour des taux de promotion dignes, pour la transparence et l'équité de nos opérations de gestion

Le taux 2026 de promotion à la hors classe des personnels de direction de 16% (et non 17% comme l'État s'y était engagé) avec la perspective (sans doute sans lendemain) de 21% à l'horizon 2028 est scandaleux et dévalorise fortement la profession.

Rappelons que les IA-IPR sont à 30% depuis de nombreuses années et les enseignants autour de 23%. Pourquoi cette punition aux conséquences désastreuses infligée aux personnels de direction et néfaste à l'attractivité du métier ?

FSU Per Dir exige l'alignement sur les taux de promotion des IA-IPR à 30%.

Pour la défense d'un service public garant de la qualité de l'éducation

FSU-Per Dir défend une École publique de qualité, contre les logiques de reproduction des hiérarchies sociales, la sélection précoce et la mise en concurrence des établissements.

FSU-Per Dir revendique des moyens à la hauteur des besoins, parce qu'exiger une École de qualité suppose de donner à chaque établissement les ressources humaines et matérielles nécessaires. L'exigence éducative n'a de sens que si, au-delà d'une politique perpétuellement communicante, elle s'accompagne de moyens réels.

L'argent public doit aller à l'école publique, avec les moyens nécessaires pour répondre aux besoins de tous les élèves et aux défis du bâti, notamment face au changement climatique. Défendre les personnels de direction, c'est défendre une école exigeante, émancipatrice et solidaire.

Pour une revalorisation salariale profitable à tous et toutes !

L'individualisation croissante des rémunérations, l'inégalité de traitement entre académies, la part variable du RIFSEEP inégalitaire et inique dans sa conception même, dont résulte la mise en concurrence des personnels, voilà les évolutions constatées ces dernières années.

Une faible revalorisation indemnitaire pour solde de tout compte ne peut nous satisfaire.

Nous exigeons la revalorisation de l'ensemble de la grille indiciaire, le déblocage du point d'indice ainsi que la suppression de l'indice sommital pris en compte pour le calcul des pensions de retraite.

Seules ces mesures constitueraient une réelle reconnaissance de notre métier.

Pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels de direction, de chacune et chacun d'entre nous, sans compromission, pour une réelle reconnaissance de notre métier

je vote FSU-Per Dir



Nos candidats



Jérôme GANNARD

Proviseur

Lille



Igor GARNCARZYK

Principal

Normandie





Jacky LIZE

Principal adjoint

Versailles

Edmond PORRA

Principal adjoint

Rennes



Blanche DUPRAZ

Principale Adjointe

Créteil



Gilles ERNOULT

Principal

Nantes

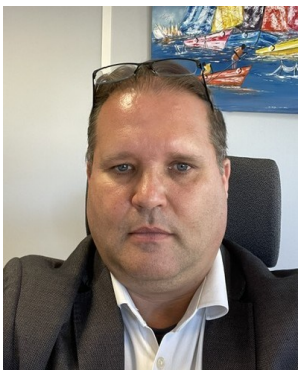

Pol FLEURY

Principal adjoint

Orléans Tours



Eva MILGRAM MARTINEZ

Proviseure

Toulouse

Nos candidats

Karine BOULONNE

Principale adjointe

Lille





Emmanuel DALBARD

Principal

Reims



Marguerite VER EECKE

Proviseure

Créteil

Philippe WIESEL

Principal

Besançon



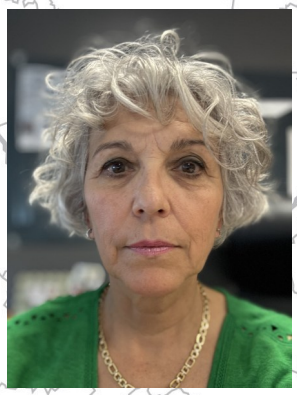

Laurence ETCHEBERRY

Principale

Lyon



Cécile FAUX

Principale

Montpellier



Nathalie CICCHETTI

Principale

Dijon

Avec la FSU, des élu·es de terrain

Budget

Le PLF 2027 gèle les crédits ministériels hors défense et réclame **5,5 milliards d'euros d'effort aux collectivités territoriales**. L'École est frappée sur deux fronts : ses moyens propres et ceux consacrés notamment à l'entretien de ses bâtiments.

Les perroquets de la doxa sur la dette invoquent une austérité prétendument inéluctable. Silence sur le bilan des choix fiscaux des 10 années Macron !

Le Sénat a pourtant évalué à **211 milliards d'euros les aides publiques aux entreprises pour la seule année 2023 !!!** CICE hier, CIR et exonérations aujourd'hui : des cadeaux insuffisamment contrôlés, dont bénéficient de grands groupes qui licencient tout en distribuant des dividendes à leurs actionnaires !

Tout est lié : la colère de notre jeunesse, les inégalités qui se creusent, le pouvoir d'achat sacrifié, l'affaiblissement des services publics. Des alternatives existent : rompre avec le fiasco de la politique de l'offre et relancer l'économie par la demande, les salaires et l'investissement public !
Et le syndicat majoritaire ? Son silence sur ces choix fondamentaux est assourdissant. À quoi sert de cautionner un dialogue social sans prise sur les arbitrages, sinon à **accompagner docilement des politiques qui organisent l'asphyxie des services publics ?**

Les personnels de direction n'ont pas vocation à faire accepter sur le terrain les coupes budgétaires, les dérives managériales décidées ailleurs, ni à en absorber les conséquences sociales ! Refusons ce déclassement de nos fonctions. Aux élections professionnelles, imposons enfin un autre rapport de force !

Canicule

De qui se moque-t-on lorsqu'on réduit la canicule à un sujet qui peut se traiter par des protocoles plus ou moins anticipés, par des dispositions à prendre par les chefs d'établissement ? Elle appelle une vision d'ampleur sur le bâti et les équipements qui doit prendre en compte les enjeux environnementaux et climatiques, et dont ni l'État ni les collectivités n'ont jusqu'à présent pris la mesure.

Pour le moment, le sursaut attendu laisse la place aux déclarations d'intention et aux micro-mesures de court terme, à peine réveillées par les mouvements lycéens. Faudra-t-il s'étonner des conséquences ?



Téléphone portable

L'action est essentiellement dans la visibilité des effets d'annonce et l'affichage de l'interdit. L'interdiction s'accompagne du renvoi cynique au local et aux responsabilités des chefs d'établissement, dans l'indifférence aux moyens, pour un alourdissement logistique sans aucune création de postes de personnels de vie scolaire, et sans aucun des investissements nécessaires à une ambition éducative à la hauteur de l'enjeu.

« Mur démographique »

Les choix politiques justifiés par l'argument du « mur démographique » vont à l'encontre du besoin de rattraper notre retard par rapport aux taux d'encadrement des autres pays de l'OCDE. Les contraintes budgétaires imposées à l'Ecole qui se font passer pour le choix de la raison ne sont pas « une chance pour l'innovation ».

Dans tous les cas, il n'appartient pas à nos missions de trouver des solutions pour gérer une réduction des moyens dans une politique de court terme. La mise à disposition de tous les établissements de professionnels formés et qualifiés serait davantage conforme à la prétention d'une ambition pour l'Ecole.

Comment tolérer que les établissements fonctionnent sur un principe de substitution permanente aux ressources manquantes, pour ne pas dire de bricolage au quotidien, lorsque les personnels de direction, dont la valeur professionnelle est confondue avec une compétence de professionnels polyvalents, doivent eux-mêmes remplacer sur le long cours ceux qui manquent parmi les personnels administratifs ou de vie scolaire ?

« Exigence »

Qui peut croire qu'il suffirait de donner un tour de vis à l'examen pour redresser le système éducatif ? La communication sur le retour de la rigueur et de « l'exigence » est pour le moins déplacée.

C'est précisément un abaissement d'exigence et d'ambition que l'abandon d'un socle visant l'accès pour tous à une culture commune, au prix du renforcement de la sélection qui entérine les mécanismes de la reproduction sociale.

Pour lutter contre « les inégalités de destin », il ne suffit pas de brandir l'étendard des automatismes et de l'orthographe, ni de constater que des « phrases complètes » sont nécessaires à l'élaboration d'une pensée complexe. Cela appelle des moyens, et d'autres conditions pour un pilotage de l'action pédagogique dans nos établissements.

L'exigence, c'est d'abord celle du niveau d'élaboration des politiques publiques, et des politiques éducatives en particulier. Le moins qu'on puisse dire au regard de la dernière édition de l'enquête PISA est qu'il est loin d'être élevé. Les personnels de direction ne peuvent pas se satisfaire d'être les contremaîtres d'un appel à « l'exigence » qui n'est que le paravent démagogique de la réduction des moyens et des ambitions pour le service public d'éducation.

Violences sexistes et sexuelles

Le questionnaire annuel sur les violences sexistes et sexuelles constitue un ersatz de l'entretien individuel initialement prévu dans la version initiale de la loi intégrale sur les VSS.

Une fois encore, les professionnels subissent dans les établissements les conséquences d'une politique qui ne fait pas réellement de ces ambitions une priorité, en arguant que « les 15 000 personnels supplémentaires » nécessaires à la conduite des entretiens individuels « n'existent pas sur le marché du travail ».

Le dispositif exige ainsi sur une période imposée une importante mobilisation des personnels sociaux, de santé et de psychologues alors que ces professionnels sont en nombre insuffisant dans les établissements, où ils exercent dans un contexte de sous-effectif chronique, dans des conditions qui rendent déjà difficile un suivi au long cours des situations.

Les chefs d'établissement en subissent directement le contrecoup : privés des relais nécessaires, ils voient s'alourdir une charge de travail dans la gestion bureaucratique de la passation d'un questionnaire, et doivent endosser la responsabilité d'enquêteurs sociaux qui excèdent leurs missions.

La lutte contre les VSS ne peut pas se contenter des stratégies d'affichage qui couvrent le parti pris de réduire les moyens d'une une véritable politique de prévention et de protection des élèves.



11 novembre

Le travail de mémoire est distinct d'un simple « devoir de mémoire » qui, sous le prisme unique de la cérémonie du 11 novembre, contribue à la construction douteuse du « roman national » et sert les visées identitaires.

Il pourrait aussi très bien porter sur la paix, sur les résistances, sur la déportation, sur la colonisation, sur l'esclavage, sur les génocides, sur les luttes pour les droits et sur les violences de l'histoire…

Mais en faire l'exercice imposé d'une liturgie cérémonielle relève d'une vision qui confond l'action éducative et l'assujettissement des consciences aux fins d'une normalisation idéologique.

Ce dispositif infléchit dangereusement les missions des personnels de direction, chargés d'orchestrer une énième prescription descendante. Et ceci aux fins douteuses d'une communication politique destinée à flatter les sensibilités conservatrices de l'opinion en période préélectorale.

F.S.U. Avec la FSU, des élu·es de terrain F.S.U. Per Dir

Pacte, HSE, IMP, Pass Culture

La soustraction des moyens de l'action éducative est difficilement compatible avec la prétention à renforcer les exigences. Pacte, HSE, IMP, Pass Culture… : leur fragilisation et leur précarisation, avec les incertitudes auxquelles elles contraignent les chefs d'établissement, ne sont pas, contrairement à la propagande en vigueur, un stimulant de l'efficacité de notre action. Elles appauvrissent les perspectives et nous pénalisent en nous mettant en porte-à-faux avec nos équipes et en altérant la confiance des usagers.

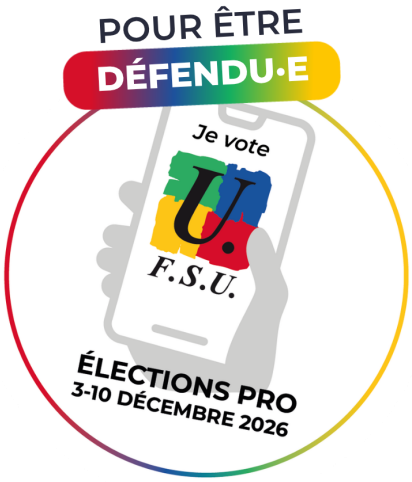

Numérique et cyber-technocratie

La start-up nation promeut le numérique à tout va et prétend investir dans l'intelligence artificielle, alors que la sécurisation du traitement des données est sous-financée : les budgets sont dérisoires au regard des 3,3 milliards d'euros investis dans le développement des logiciels qui envahissent le quotidien des agents publics.

Les personnels de direction sont bien placés pour constater les effets d'une numérisation de leurs pratiques et d'une surproduction des données. L'obsession de la centralisation des information et du contrôle du fonctionnement des établissements décuple les risques autant pour la dégradation de notre santé au travail que pour la protection des données personnelles.

« Education à l'orientation »

La découverte du monde professionnel est un enjeu essentiel de la formation de nos élèves.

Elle ne peut pas se résumer à une préparation à l'adaptation au marché de l'emploi, qui se traduit par l'injonction à des séances décrochées des apprentissages, par la pérennisation des stages de seconde, et par des dispositions qui au lycée professionnel arrêtent l'année au mois de mai, au détriment du temps de formation.

Parcoursup

Avec Parcoursup l'objectif ne consiste plus prioritairement à permettre aux jeunes de choisir leur orientation et à donner au service public les moyens de répondre à leurs aspirations. Ce sont désormais les formations qui sélectionnent leurs étudiants parmi les candidats, en fonction des places disponibles et de leurs critères d'examen. Autrement dit, la logique du marché du travail a progressivement gagné l'orientation : on ne choisit plus seulement une formation ; il faut être choisi par elle.

Lorsqu'un jeune exprime un projet, la première réponse de la puissance publique devrait être de rechercher les moyens de le rendre possible. La pénurie de places conduit au contraire à organiser et administrer la sélection.

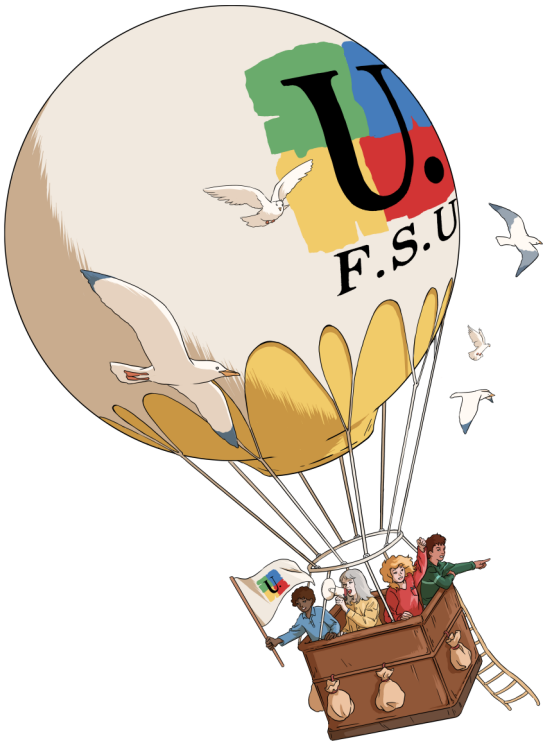

Conformément à la loi informatique et Liberté (06/01/1978), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos coordonnées en vous adressant à l'adresse indiquée ci-dessous

Bulletin d'adhésion 2026—2027

Veuillez remplir ce bulletin avec soin, de préférence en lettres capitales

Vos coordonnées personnelles

Nom : ..... Prénom : .....

Nouveau syndiqué : ☐ oui ☐ non Année de naissance : .....

☐ Homme ☐ Femme ☐ Autre

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

Vos coordonnées professionnelles

Académie : .....

Nom de votre établissement : ..... RNE : .....

☐ Lycée ☐ Collège ☐ LP ☐ EREA ☐ Autre (préciser) .....

Catégorie de l'établissement : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 4ex

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Votre situation professionnelle

☐ Actif-ve ☐ Retraité-e

☐ Chef-fe d'établissement ☐ Chef-fe adjoint-e

☐ Titulaire ☐ Stagiaire

☐ Faisant fonction ☐ Détachement

J'autorise FSU Per Dir à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978.

Votre cotisation

Montant (à déterminer avec le tableau ci-contre) : .....

Paiement en : ☐ 1 fois ☐ 3 fois

☐ Chèques à l'ordre de FSU—Per Dir

Ce bulletin d'adhésion est à adresser accompagné du règlement à :

FSU—Per Dir
Yamina DJERFAF
Bourse départementale du travail
1 Place de la Libération - BP N° 50076
93016 BOBIGNY Cedex

☐ Carte Bleue (modalités sur site Internet)

Envoyer ce bulletin rempli à

tresorerie-perdir@fsu.fr

Actifs –ves	Cotisation	Tiers	Crédit d'impôt	Coût réel
<640 / stagiaire/ F Fonction	159€	53€	104,94€	54,06€
641 à 720	174€	58€	114,84€	59,16€
721 à 740	195€	65€	128,7€	66,3€
741 à 785	207€	69€	136,62€	70,38€
786 à 820	231€	77€	152,46€	78,54€
821 à 830	237€	79€	156,42€	80,58€
831 à 860	252€	84€	166,32€	85,68€
861 à 880	264€	88€	174,24€	89,76€
881 à 900	279€	93€	184,14€	94,86€
901 à 930	291€	97€	192,06€	98,94€
931 à 970	303€	101€	199,98€	103,02€
971 à 990	309€	103€	203,94€	105,06€
991 à 1000	318€	106€	209,88€	108,12€
1001 à 1040	327€	109€	215,82€	111,18€
1041 à 1100	339€	113€	223,74€	115,26€
1101 à 1120	357€	119€	235,62€	121,38€
1121 à 1134	369€	123€	243,54€	125,46€
> 1135	387€	129€	255,42€	131,58€

Retraités-ées

Cotisation	159€	53€	104,94€	54,06€

En adhérant à FSU—Per Dir, les retraités-ées sont automatiquement adhérents-tes de la FGR-FP

J'ai pris connaissance qu'en adhérant à FSU—Per Dir , je suis adhérent-e de la Fédération Syndicale Unitaire. De ce fait je recevrai la revue nationale de la FSU : « Pour »

Je souhaite recevoir la revue « Pour » via une application pour tablette ou smartphone :







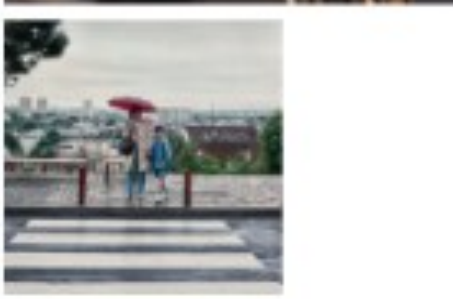

GMF mène plus de 2 000 actions de prévention du risque routier chaque année.

Découvrez nos actions sur gmf.fr

GMF Assurément Humain

GMF ASSURANCES – Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – R.C.S. Nanterre 398 972 901
APE 6512 Z – Siège social : 148 rue Anatole France – 92300 Levallois-Perret.